

Pour diffusion immédiate

LA VILLE DE LÉVIS ENTREPREND LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE SON PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lévis, le 5 juin 2003 – Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a annoncé ce matin le début des travaux d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dont l'objectif est de permettre la récupération et la mise en valeur de 65 % des matières résiduelles des territoires de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon d'ici 2008.

« Une place importante sera accordée à la consultation et à la mobilisation du milieu dans le cadre de ce processus qui devrait mener à l'adoption du Plan de gestion à l'automne 2004 et à sa mise en œuvre d'ici 2006 », a indiqué M. Garon.

Plusieurs élus ont assisté à cette annonce, dont Mme Béatrice Demers et M. Pierre Brochu, représentants de la Ville de Lévis au sein du Comité de suivi du PGMR, M. Langis Barbeau, conseiller municipal de Saint-Lambert et membre du Comité de suivi, de même que des représentants de différents partenaires dont ceux de la Société VIA inc. où avait lieu la conférence de presse.

« Dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie et de développement durable, nous adhérons pleinement à l'objectif de 65 % de récupération que le gouvernement du Québec propose dans le cadre de sa Politique de gestion des matières résiduelles. Mais il est clair que cet objectif audacieux ne pourra être atteint qu'avec l'appui de l'État et à travers une forte mobilisation des citoyens, des citoyennes, des entreprises et institutions, de même que des différents intervenants du domaine de la récupération », a déclaré M. Garon.

« Ce n'est pas d'hier que notre milieu a entrepris le virage vers la récupération et le recyclage », a poursuivi le maire. « Toutefois, avec l'avènement de la Ville nouvelle, qui permet une approche globale, une harmonisation des pratiques et une maximisation des équipements, avec également un meilleur arrimage avec les organismes du milieu comme VIA et la Ressourcerie, nous sommes mieux outillés que jamais pour relever ce défi ».

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sera un de ces outils. Afin de mener à bien cette opération, la Ville et la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière qui administre le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Lambert, ont conclu une entente qui confie au personnel de la Régie le mandat d'élaborer le Plan de gestion de concert avec les gestionnaires concernés de la Ville de Lévis.

« Nous avons décidé de miser sur les compétences internes de la Ville et de la Régie parce que c'est là qu'on retrouve la meilleure connaissance de notre réalité et l'expertise la plus fine en matière et cueillette et de disposition des matières résiduelles sur notre territoire », a déclaré M. Garon.

Le tableau en annexe présente les sept membres du Comité de suivi de même que l'échéancier de réalisation du Plan de gestion. Mentionnons qu'une première série de consultations publiques est prévue à l'été et à l'automne 2003.

La Ville est le maître d'œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles. En plus du Comité de suivi, elle s'est cependant adjointe plusieurs partenaires afin de profiter de leur savoir et de leur expertise. On compte parmi ces partenaires le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, la Société VIA inc., les Composts du Québec et la Ressourcerie de Lévis.

Soulignons, pour terminer, que le ministère de l'Environnement, par le biais de Recyc-Québec, versera une subvention de 120 000\$ en guise de contribution à la production du Plan de gestion des matières résiduelles.